



**Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers**

**SÉANCE DU 17 Mars 2017**

**Objet de la délibération :** *Approbation du compte de Gestion 2016*

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 6 mars 2017

Transmise au Contrôle de légalité le 28 Mars 2017

Affichée le.....2017



**Nombre de Conseillers Syndicaux : 88**

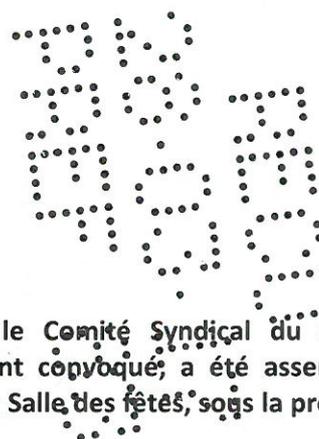
**En exercice : 88**

**Présents : 46**

**Pouvoirs : 0**

**Excusés : 31**

**Votants : 46**



L'an deux mille dix-sept, le dix sept mars à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Solliès-Pont au sein de la Salle des fêtes, sous la présidence de Madame Jacqueline REGNAUD, Présidente.

**Etaient présents :**

Délégués Titulaires	
BESSE SUR ISSOLE	M. SALABERT Alain – M. BASSO Charles
BORMES	Mme MAGREAU Josiane
CARCES	Mme DONADU Joëlle
EVENOS	M. DEMARLIER Alain
FAYENCE	Mme ADER Danièle
FIGANIERES	M. CONSEIL Georges
FLASSANS	Mme HEBERT Aline – M. MICHEL Pierre
GASSIN	Mme MARCELLINO Anne-Marie – Mme SOLER Béatrice
LA CROIX VALMER	M. NONJARRET Yves – M. SIEGEL Philippe
LA FARLEDE	Mme BRUNEAU Dominique – Mme GAMBA Mireille
LE BEAUSSET	Mme BOUSAHLA Laurence – Mme GIORDAN Irène
LE LAVANDOU	Mme CARLETTI Monique
LE REVEST	Mme REGNAUD Jacqueline – M. VIZIALE Jean-Marc
LE THORONET	Mme TAXI Odile – Mme PELLERIN Annick
LE VAL	Mme BOSSUGE Brigitte
MAZAUGUES	M. DARMUZEY Alain – M. CAYOL Francis
MONTFORT SUR ARGENS	Mme QUINANZONI Lucienne
NANS LES PINS	Mme PADOVANI Aurore
OLLIOULES	M. RIGHI Dominique
PIGNANS	M. HAY André – M. BASTIANELLI Jean-Pierre
PIERREFEU	M. LAVAL Christian
PUGET VILLE	M. ROUX Jean-Pierre
SAINT MANDRIER	M. TOULOUSE Christian – Mme DEMIERRE Colette
SOLLIES PONT	Mme RAVINAL Danièle
SOLLIES TOUCAS	Mme PERLES Catherine
VIDAUBAN	Mme NAVARRO Monique – Mme KIRSCH Carla

Délégués Suppléants avec voix délibérative	
BRUE AURIAC	M. AMBROSIO Robert
LA LONDE	Mme BASCHIERI Catherine
LE VAL	M. DEBAQUE Christian
NANS LES PINS	Mme GASTEL Christine
OLLIOULES	Mme DEL NERO Christine
PUGET VILLE	Mme YVETOT Claire
SOLLIES PONT	M. BIAU Joël
SOLLIES TOUCAS	M. CHARRIER Pierre Olivier

Délégués Suppléants sans voix délibérative	

**Pouvoirs :**

Pouvoirs	
	Néant

**Excusés :**

Absences Excusées	
BANDOL	Mme BOURGEOIS Ginette
BORMES	Mme PIERRE Veronique
BRUE AURIAC	Mme REINA Béatrice
CARCES	Mme EINAUDI Nadia
CAVALAIRE	M. LAURENT Jean-Luc - Mme GAUTHIER Sylvie
COGOLIN	Mme PICOT Laëtizia
FAYENCE	Mme BOULARD Virginie
LA LONDE	Mme SCHATZKINE Nicole - Mme QUERO Eliane
LA VALETTE	Mme PLATANIA Sylvie
LE RAYOL CANADEL	Mme DE PONFILLY Bettina - M. VERNALDE Charles
MONTFORT SUR ARGENS	Mme ROLFE Jacqueline
OLLIOULES	Mme BESSON Carine
PIERREFEU	Mme CANOLE Maria
RAMATUELLE	Mme AMIEL Patricia - Mme TRUC Odile
SAINT CYR	Mme ORSINI Christine
SAINT MAXIMIN	M. BARRAU Olivier - Mme HENRI Hélène
SAINT TROPEZ	M. GIRAUD Georges - Mme ISNARD Evelyne
SAINT ZACHARIE	M. CASTINEL Louis - M. POLLUS Alfred
SIX FOURS	M. PERRIER Denis - Mme ROSTAGNO Agnès
SOLLIES TOUCAS	Mme GUICHARD Isabel
SOLLIES VILLE	M. HUBERT Gilles - M. OLIVIERI Paul
TOURVES	M. CORTESE Régis

**Le secrétariat est assuré par Mme DEMIERRE Colette**

**Rapporteur : Monsieur Francis CAYOL, 3<sup>ème</sup> Vice-président du SIVAAD.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-36 et L.2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

LE COMITE SYNDICAL APRES AVOIR DELIBERE

**Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour	46
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré, le 17 Mars 2017 à Solliès-Pont.

Pour extrait conforme  
La Présidente du SIVAAD  
Mme Jacqueline REGNAUD

